

MALITE

DIRECTRICE : M" Eug. GUILLAUME.

LE MINISTÈRE LAVAL DEVANT LE PARLEMENT

La Chambre a voté les pleins pouvoirs

par 324 voix contre 160

Ceux-ci sont limités à la défense du franc et à la lutte confre la spéculation

LA DISCUSSION DES INTERPELLATIONS A ÉTÉ RENVOYÉE A LA SUITE PAR 412 VOIX CONTRE 137 LE GOUVERNEMENT AYANT POSÉ LA QUESTION DE CONFIANCE

M. FERNAND BOUISSON A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE PAR 285 VOIX SUR 440 VOTANTS

La neuvenu cabinet LAVAL e'est présenté hier, à 18 h. 39, devent la Chambre, au cours d'un câbat qui, du meins peur au première partie, présenta de nembreuses similitudes avec colui de mandé deminer qui, nhacun sait, se tarmine par la chute du ministère SOUIS-

GON.

C'est ainsi qu'it y avait dans la tribune, la même affluence de publie et dans les traves la même affluence de députée, tandis que l'on remerquait au banc du Gourernessent la préceites de, la plupart des sellaborateurs de M. BOUISSAN et aussi de M., FLARIDIN, lequet terjours soufirant, n'assistait d'ailleurs pas à la séance, Maia l'emblance, par centre, était touts, différente et les prenestes que l'en y requelles étaient, dans leur grande majorité, favorables as Gouvernement, au contraire de l'atmesphère hestile qui régnait dans les couleirs merét, C'est peurques chauss g'accordait peur estimes que le précedent.

En ce quit conserver les débats il se

epitegue que le précédent.

En se qui senserve le débat il se déveuis dans le même ordre également que mardi et M. DE CHAMMARD, previnter vise-précident, était de neuveau au fauteuis présidentiel. Comme l'avait fait M. BOUISSON mardi, M. Pierre LAVAL montra à la tribune au mittes d'un même silonce attentif de tous pour y lire une décignation ministratiele rédigée dans le même esprit que celle de sen prédécesour et qui, également, hrève et ramesée dans la forme, fut accueille avec la même favour à droite et au contre.

Cotto fola, los interpolitateurs étalent MM. LAGRANGE, socialiste de France, et RAMETTE, communista. His furent très écurts, no se faisant assume illusion sur le sort de leurs interventient et ce fut sans leur répendre, comme l'avait fait M. Fernand SOUISSON, ans M. Pierre LAVAL, ayant posé la question de confiance, chiefs le renvol à la suite à la même grosse majorità.

En effet, toujeurs comme marsh, tout a monde étalt: d'accord pour que la atalèle politique ne s'ongage qu'à pro-ce du gréjet des pouvoirs spécialx;

pour la défense du franc et le redresse-ment financier, Lodit projet fut alers dépoés sur le bureau par M. Marsel RECHIER, succident à M. Callieux, dans le même gate retuel, avant que la séance fut suspandue jumps à 11 hourse, dans le même geste rituel, avant que la séance fut suspandus jusqu'à 21 heures, pour permettre à la commission de l'étudier, Puile il fut convenu qu'avant de commencer la cilecusion, la Chambre pourvolerait à la vacance du fautauti



M. Pierre LAVAL à la Tribune de la Chambre.

présidential abandenné par M. BOUIS-SON pour devenir momentantes.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

Voici le texte de la déclaration ministérielle lue à la Chambre des députés par M. Pierre Laval, président du Conseil, et au Sénat, par M. Léon Bérard, garde des Seaux, ministre de la Justice :

« C'ost pour lutre contre la spéculation et peur défendre le france que notre Beuvernement, s'est constitué. En répendant à l'appet du chef de l'Etat, mons aven accempli netre deveir. Il nous faut maintendair les meyens s'agir. Le Pariement meus les donners en votant infendiations meyens s'agir. Le Pariement meus les donners en votant infendiationnent le projet de lei que nous déposeus sur le bureau de la Chambre.

3 Les pouvoirs que neue les donners en votant infendiationnent le projet de lei que nous déposeus sur le bureau de la Chambre.

3 Les pouvoirs que neue les donners en votant infendiationnent le les mois neue pour l'aveir les mittes.

3 Yous veuels, comme neue, défendre, le patriment commit tette aractique et pintique de noire publiques att l'unique memes qui pèce sur le franc. Notre encaisse d'or, checum le sait, devrait surfire à le rendre instituable.

3 Yous veuels, comme neue, défendre, le patrimente mainent; l'état des finances publiques att l'unique memes qui pèce sur le franc. Notre encaisse d'or, checum le sait, devrait surfire à le rendre instituable.

3 Yous veuels, comme le sait, devrait surfire à le rendre instituable.

3 Yous veuels, comme le sait, devrait surfire à le rendre instituable.

3 You veuels, comme le sait, devrait surfire à le rendre instituable.

3 You veuels, comme le sait devrait surfire à le rendre instituable.

3 You veuels, comme le sait devrait surfire à le rendre instituable.

3 You veuels, comme le sait surfait par l'atteindre, ai épanture de l'état un trap leur définit budgétaire, en épaisent le ligne qui de l'état budgétaire, en épaisent le l'état des leurs le leurs de le leurs produits, accombit les delanges internations de l'eurs de l'eurs me le comme de leurs produits, accombit les défines de par le leurs de leurs produits, accombit les défines de par le leurs de l'eurs pourzait être ce ne le veudrez p

Le public commence-t-if à se lasser de ces premières politiques au cours desquelles un gouvernement se présente devant les chambres ? On pourrait volontiers le croire car, de même que pour la présentation du gouvernement Bouison, il y a relativement peu de monde dans les tribunes. On ne s'y écrase pas. Les députés, par contre, soit déjà nombreux dans les travées quand M. de Chammard, vico-présidente, vient prendre place au fauteuit présidentiet. Et aussi-tôt l'hémicycle se garnit de haut en bas.

MM. Jean Fabry et Blaisot viennent s'asseoir les premiers au banc du gouver-nement. Ils sont auvis bientôt par MM. Pierre Laval, Marcel Régnier, Roi-lin, Mandel, Cathala, Marcombes, Ernest Lafont, Herrict, Pietri, Paganon, Lau-rent-Eynac

La lecture de la Déclaration

La séance est ouverte à 18 h. 35, Le président donne la parole à M. Pierre LAVAL, qui monte à la tribune. M. Pierre Laval, très simplement en

On discuts creutity to profet des picins
provoirs qui fut voié par 324 voix com
tre 160.

Als cites et terminés

LA SÉANCE

Le public commence til à se lasser de
ces premières politiques au cours des
quelles un gouvernement se presente
devant les chambres 7 on pourrait voin
ters le corier car, de même que pour
la présentation du gouvernement Bouis
aon, il y a relativement peu de monde
de la provent de la préventation de d'une conomia rénovée. La péroraison est vivement
aplaude au cours, à gauche et sur
divers banca à droite.

Maigré le grand nombre de députée présents, l'atmosphère ne paraît pas aussi passionnée que dans les précédentes séances. C'est toujours dans le calme le plus complet que M. DE CHAM-MARD annonce que les demandes d'interpellation sur ls politique générale du gouvernement ont été déposées par MM. VINCENT AURIOE, LAGRANGE, RAMETTE, D'ACT, et que M. Pierre Laval, de son banc, en demande le renvoi à la suite.

Intervention de M. Léo Lagrange

M. LAGRANGE, député socialiste du Nord, monte à la tribune pour demander a discussion immédiate de son interpel-

A LA COUR D'APPEL DE DOUAL

L'ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE MARIANI

Paul Mariani a été condamné me, soit cing ans de prison au lieu de quatre.

Quant aux autres, leurs peines sont confirmées



emmens por un gendarme.

L'affaire Mariant est terminée.
La Cour d'appel de Doust, au cours d'une audience qui, par exception, s'est tenue hier matin, a rendu les trois arrêts relatifs au puscès plaidé l'autre vendreil et mense d'ernier.
Les deux délits secondaires intéresses aculement Paul Mariant et son ancier position de la familiarité qui existe deux delite de la familiarité qui existaire entre les deux anciens policiers et le chauffeur de taxi qui leur servait d'indicateur. Il 7, a donc leu de récluire les penses prononcées par le tribunal de Lille.

Paul Mariani n'est condamné qu'à huit jours de prison au lieu d'un mois ;

per le require les petines promonées par le tribuinai de Lille.

Paul Mariani n'est condamné qu'à huit jours de prison au lieu d'un: mois-; Vincent, Hamel, à 50 francs d'amende, au lieu de nius de prison.

Quant au chantage exercé par Paul Mariani ser M. Grocat, le delit est plus sérjeux. L'extimpecteur a abusé de ses fonctions pour tenter de soutier de largent à l'agent d'assurances. Il y eut commensement d'exécution, et ai M. Grozat avait eu sur lui les fonds réclamés, Il les aurait remis au policier.

Les deux ans de prison et les cinq ans d'interdiction des droits civiques et de famille infligés par le tribunal de Lille à Paul Mariani sont confirmés.

Maintenant voici l'affaire des timbres riscaux.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE CABINET ANGLAIS EST REMANIÉ

de M. Macdonald



Une Minoterie en flammes à Méricourt-sous-Lens

LES DÉGATS PEUVENT ÊTRE ÉVALUÉS ENTRE 300 ET 400.000 FRANCS



Une vue des Moulins de MERICOURT-SOUS-LENS détruits par le jeu

Dans la netite ville de Méricouri-eus.
Lessa existe une belle minoterie ayant comme propriétaire M. Linomme-Blas. Jeudi, vers 23 h. M. Linomme Blas. Jeudi, vers 23 h. M. Linomme fut réveillé par quelques craquements insolties ouvrant as fenètre il constata que sa minoterie était la prole des fammes. Pendant ce temps le brigadier la donna l'alerte dans as demeure : ses filles en voyant ce spectacle sinistre combèrent en syncope. M. Linomme, bompère de famille, s'occupa tout de suite la santé de ses enfants.

Pendant ce temps des voisins réveilles en voyant ce spectacle sinistre de la santé de ses enfants.

Pendant ce temps le brigadier sen de distant d'heure après les pompères de la ville de Lens sous la conduite de la santé de ses enfants.

Pendant ce temps le brigadier sen du capitaine Richard, du lieutenant per sen du sarde Moinet, les communes voiters de la ville de Lens sous la conduite de la santé de ses enfants.

Pendant ce temps le brigadier sen de la ville de Lens sous la conduite de la santé de ses enfants.

Pendant ce temps le brigadier sen de la ville de Lens sous la conduite du capitaine Richard, du lieutenant per de leux avec leur motoriel sen de ville de Lens sous la conduite du capitaine de leux avec leur matériel sous conduite du capitaine Hugot.

Aussart-Lhomme, beau-frère du sinistré, alerts aussitét les sapeurs-pomplers de Méricourt qui arrivèrent mimédiatement sur les lieux avec leur motoriel sen de leux seus leur matériel se conduite du capitaine Hugot.

PAFIN DRAMATIQUE du petit Wiplier de Provin

AVEC UN STOICISME STUPÉFIANT, IL SE NOYA PARCE QU'IL AVAIT PERDU 50 FRANCS



L'endroit ou fut retrouvé le corps du petit Désiré WIPLIER, on voit au premier plan : M. Jean LECLERQ et le Garde DEMAJEUX qui retirérent la violtme de la Haute-Deule; en médallon. ? Tenfant nopé.

Nous avons signalé la disparition à chez lui. Au moment de rendre la monrevise, depuis hundi dernier, du jeune in de du billet à sa mère il aperqui cu'il
lui manquait cinquante francs. Il résosuivantes :

Mme Wiplier avait envoyé son fils en
course dans une épicerie voisine. Elle
du avait confié un billet de cent francs. L'enfant, sa commission faite, revint

(LIRE LA SHITE EN DEUXIEME PAGE)

La 2º Foire Commerciale de Douai a été inaugurée hier





LE NOUVEAU M INISTERE LAVAL

On voit de sauche à droite au premier rang : M. Pierre LAVAL, Frésident du Conseil et Ministre des Affaires étrangères; M. Léon BERARD (Justice); Au second rang : MM. REGNIER (Finences); HERRIOT (Ministre d'Estr); Carmille BLAISOT (Sous-Secréture à la Présidence et Alsace-Lorraine); MANDEL (P.T.T.). Au problèmes mang : MM. PROSSARD (Tracedt); LAURENT-ETNAC (Gracetz: publice); FABRY (Guerre); Mario ROUSTAN (Marines marchende); LAFONT (Education physique). Au dernier rang : MM. MARCOMBES (Education mattende); BONNET (Commerce); DENAIN (Air) et MAUPOLL (Pensione),